



Citation à partie civile chambre correctionnelle

Par **Adjzai**, le **03/09/2019** à **12:23**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu via huissiers une citation à partie civile pour le 26/11/2019 suite au vol de roues de ma voiture qui a eu lieu en 2015. A l'époque j'avais déposé une plainte au commissariat afin de pouvoir bénéficier de mon assurance auto, à l'époque je ne souhaité pas me constituer partie civile.rnDans ce courrier on me stipule que je suis obligé de m'y rendre.rnQuels sont mes recours ?rnSuis je obligé d'y allé ? Si oui ai je le droit aux dommages et intérêts?rnMerci pour vos réponses.

Par **SJ4**, le **03/09/2019** à **21:20**

bonsoir,rnrnpouvez-vous nous indiquer le passage exact d'où vous concluez que vous êtes obligé de vous y rendre ?

Par **chaber**, le **04/09/2019** à **07:38**

bonjourrnrn[quote]rnA l'époque j'avais déposé une plainte au commissariat afin de pouvoir bénéficier de mon assurance auto, à l'époque je ne souhaité pas me constituer partie civile.rnrn[/quote]rnVous devez obligatoirement en aviser votre assureur qui est subrogé pour l'indemnisation qu'il vous a verséernrn[quote]rnDans ce courrier on me stipule que je suis obligé de m'y rendre.rnrn[/quote]rnce sera votre assureur qui vous représentera